

**Question orale de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la
Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste, sur "la mise en place d'un 'Corporate
Human Rights Benchmark' "**

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, récemment, la mise en œuvre d'un *Corporate Human Rights Benchmark* à l'attention des investisseurs et des organisations des droits de l'homme offre la possibilité à 98 sociétés, dont une belge, d'être inspectée sur des critères liés au respect des droits de l'homme.

Lesdites sociétés proviennent de trois principaux secteurs souvent décriés quant aux conditions des travailleurs: les vêtements, les matières premières et l'alimentation. Elles sont étudiées à la lumière d'une centaine de critères comme les salaires, la liberté des syndicats et l'absence de travail des enfants.

Bien que le projet ait eu le soutien des autorités britanniques, suisses et néerlandaises, ainsi que de syndicats internationaux, les résultats semblent moins bons qu'espérés. AB InBev, par exemple, se classe 45^e avec seulement 27 % et seulement 6 sociétés ont obtenu la moitié des points, tandis que 63 des 98 entreprises n'atteignent pas les 30 %.

Monsieur le ministre, avez-vous connaissance de ce processus de *benchmarking*? Quelles conclusions en tirez-vous? D'après l'analyse de votre département, la méthode et les critères utilisés sont-ils pertinents? La Belgique a-t-elle soutenu le projet? Dans la négative, est-il envisagé d'apporter un soutien? Avez-vous connaissance d'autres sociétés belges qui souhaitent y participer?

Alexander De Croo, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, mon administration et moi-même connaissons le *Corporate Human Rights Benchmark*, que je pourrais qualifier de générique, et qui découle essentiellement de discussions lors des derniers forums des Nations unies sur le thème *Business and Human Rights*.

Nos premières impressions nous amènent à relever les éléments positifs suivants: initiative portée par des acteurs de différents horizons, *ranking* permettant à la fois dialogue et effet catalyseur sur les politiques des entreprises en matière de droits de l'homme, meilleure visibilité, lisibilité et compréhension de la performance mise en place par les entreprises, dialogue dès lors plus fluide et plus riche avec les entreprises et d'autres acteurs.

Actuellement, nous ne menons pas d'analyse approfondie ni sur la méthode ni sur les critères utilisés.

L'initiative nous semble toutefois assez intéressante, relativement indépendante financièrement et permettant aux sociétés participantes d'accroître leur visibilité et la compréhension des politiques qu'elles mettent en place et de leurs résultats en matière de *business* et de droits de l'homme.

La Belgique n'a pas soutenu financièrement ce projet et un soutien financier direct n'est actuellement pas envisagé. Par contre, une analyse plus approfondie de cette initiative pourrait avoir du sens, notamment dans le cadre des multiples dialogues en cours et à venir avec le secteur privé.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je partage votre analyse.

Je pense que cette question peut vraiment se poser de manière transversale. Nous aurons encore l'occasion d'en parler lorsque nous traiterons d'autres sujets.

Je vous remercie pour ces éléments intéressants.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*